



Assemblée générale

Distr. générale
28 janvier 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail à composition non limitée chargé du projet
de déclaration des Nations Unies sur l'éducation
et la formation aux droits de l'homme

Première session

Genève, 10-14 janvier 2011

Point 5 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé du projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (Genève, 10-14 janvier 2011)

Président-Rapporteur: Jürg **Lauber** (Suisse)

Résumé

Dans sa résolution 13/15, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de négocier, d'établir et de soumettre au Conseil un projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme en se fondant sur le projet présenté par le Comité consultatif. Lors de sa session tenue à Genève du 10 au 14 janvier 2011, le Groupe de travail a arrêté la version définitive du projet de déclaration (A/HRC/WG.9/1/2), l'a adoptée et l'a soumise au Conseil.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
II. Organisation de la session.....	5–14	3
III. Adoption du projet de déclaration.....	15–21	4
IV. Adoption du rapport.....	22–23	5
Annexes		
Ordre du jour.....		6

I. Introduction

1. Par sa résolution 13/15 intitulée «Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme a créé un Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de négocier, d'établir et de soumettre au Conseil un projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en se fondant sur le projet présenté par le Comité consultatif en janvier 2010 (recommandation 4/2, annexe). Il a décidé que le Groupe de travail se réunirait pendant cinq jours ouvrables au maximum avant la seizième session du Conseil.
2. En 2010, la Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme, groupe informel interrégional d'États composé du Costa Rica, de l'Italie, du Maroc, des Philippines, du Sénégal, de la Slovénie et de la Suisse, et qui parraine l'initiative d'élaboration d'une déclaration dont le Conseil des droits de l'homme est saisi, a tenu des consultations informelles ouvertes à tous les 24 juin, 3 septembre et 14 décembre 2010 sur le texte soumis par le Comité consultatif puis révisé par la Plate-forme.
3. Par suite, le Groupe de travail s'est réuni à Genève du 10 au 14 janvier 2011.
4. Le Groupe de travail était saisi de la proposition de projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme telle qu'établie par la Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme (A/HRC/WG.9/1/CRP.1).

II. Organisation de la session

5. La session du Groupe de travail a été ouverte le 10 janvier 2011 par la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme.
6. Ensuite, le Groupe de travail a élu Jürg Lauber (Suisse) Président-Rapporteur, sur nomination de la délégation du Maroc au nom de la Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Après cette élection, le Président a fait une déclaration liminaire et donné la parole au Rapporteur du groupe de rédaction du Comité consultatif, le professeur Emmanuel Decaux, pour qu'il formule des observations générales. Le Groupe de travail a ensuite adopté son ordre du jour (A/HRC/WG.9/1/1, voir annexe).
7. Les intervenants ont ensuite eu la possibilité de faire des déclarations générales. Le Maroc, au nom de la Plate-forme, a fait observer que le texte révisé figurant dans le document A/HRC/WG.9/1/CRP.1 tenait compte de la plupart des observations formulées par les délégations au cours des trois consultations informelles convoquées par la Plate-forme. Il a également relevé que, à la lumière du projet de déclaration établi par le Comité consultatif, le texte actuel avait été raccourci et simplifié. Le Maroc a souligné la nécessité de parvenir à un consensus et il a exhorté toutes les parties prenantes à faire leur possible pour parvenir à un texte apportant une valeur ajoutée manifeste.
8. La Norvège a salué les efforts déployés pour raccourcir et simplifier le projet de texte. Elle s'est par ailleurs exprimée en faveur de l'adoption d'un projet de déclaration qui ferait mieux connaître la question.
9. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la séance plénière d'ouverture. Du 10 au 14 janvier, le Groupe de travail a continué de se réunir dans le cadre de consultations informelles.

10. Le 10 janvier, le Groupe de travail a procédé à une lecture paragraphe par paragraphe de l'ensemble du projet de déclaration proposé dans le document A/HRC/WG.9/1/CRP.1, afin de faciliter les discussions sur le projet de texte grâce à des modalités mieux adaptées.

11. Le 11 janvier, après avoir réuni de nouveau le Groupe de travail, le Président a désigné des facilitateurs, membres de la Plate-forme, pour s'occuper de diverses parties du document, comme suit: Philippines (préambule), Suisse (art. 2 à 6), Italie et Slovénie (art. 1, 7 et 8) et Maroc (art. 9 à 15). Pendant le restant de la journée, les représentants des pays membres précités de la Plate-forme ont tenu des consultations sur les parties du texte qui leur avaient été assignées, en suivant l'ordre du texte, tandis que les autres étaient réunis en séance privée pour discuter et apporter certaines observations à leurs parties respectives, qu'ils ont ensuite présentées en séance plénière informelle. Le texte a ainsi été examiné une nouvelle fois dans son intégralité. À la lumière des observations formulées par les délégations, la Plate-forme a établi un texte révisé du projet de déclaration, que le secrétariat a diffusé auprès de toutes les Missions permanentes, sous la cote A/HRC/WG.9/1/CRP.1/Rev.1.

12. Le 12 janvier, le Groupe de travail s'est de nouveau réuni en séance plénière informelle, afin de donner lecture de la version révisée du projet de texte. Au cours de la journée, certains articles ont fait l'objet de consultations informelles distinctes parmi les gouvernements intéressés et d'autres débats en petit groupe ont été de nouveau confiés à des facilitateurs. Le gros du projet de texte a été accepté moyennant quelques modifications mineures apportées au texte distribué le matin.

13. Le 13 janvier, les consultations informelles entre gouvernements intéressés se sont poursuivies dans la matinée sur les articles 1 et 7. Ensuite, dans le cadre d'une séance plénière informelle, Marianne Haugaard, de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a présenté aux délégations, à leur demande, des informations concernant les fonds de contributions volontaires gérés par le HCDH, afin d'aider le Groupe de travail à arrêter une disposition concernant le financement des initiatives en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme. Parallèlement, le texte provisoirement établi d'un commun accord a été mis à la disposition des délégations. Les facilitateurs désignés la veille par le Président afin de trouver un consensus sur un libellé particulier ont fait rapport à la séance plénière sur les résultats de leurs consultations et de brèves discussions ont suivi. L'après-midi, à la lumière des discussions tenues au sein du Groupe de travail, un projet de texte de synthèse a été établi, que le secrétariat a diffusé auprès de toutes les Missions permanentes, sous la cote A/HRC/WG.9/1/CRP.1/Rev.2.

14. Le 14 janvier, les gouvernements intéressés ont poursuivi pendant la matinée les consultations informelles sur les articles 1 et 7 afin de s'entendre sur un libellé commun. La séance plénière informelle a repris dans l'après-midi, et le Président y a présenté une version révisée de l'article premier. Le Président a également souligné des modifications mineures apportées aux articles 5, 7 et 10 et a ouvert le débat, au cours duquel la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Algérie, l'Iran (République islamique d'), la Suisse et la Norvège ont pris la parole.

III. Adoption du projet de déclaration

15. Le Groupe de travail s'est de nouveau réuni en séance plénière formelle l'après-midi du 14 janvier 2011. Le Président a remercié la Plate-forme pour ses efforts visant à tenir compte des préoccupations des délégations et a souligné qu'il appréciait l'excellent esprit, la cordialité et la patience dont tous avaient fait preuve durant la semaine. Il a déclaré

comprendre que la dernière version du projet, moyennant les amendements lus précédemment, était acceptable.

16. À la même réunion, conformément à la résolution 13/15 du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail a adopté le projet de déclaration (A/HRC/WG.9/1/2) et l'a soumis au Conseil.

17. Avant l'adoption du projet de déclaration, les délégations du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, de l'Algérie et de la Norvège ont fait des déclarations.

18. Le Royaume-Uni a réservé sa position sur le nouvel article 1.1 et sur l'article 7.1.

19. La Fédération de Russie a déclaré qu'elle ne pouvait s'associer à l'adoption des articles 1.1 et 1.2 en leur forme actuelle. Elle espérait que, avant la soumission du projet de déclaration au Conseil des droits de l'homme pour examen, de nouvelles consultations se tiendraient sur les paragraphes précités de l'article premier. Elle a également demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la réunion.

20. La délégation algérienne a déclaré qu'elle souhaiterait avoir la possibilité de confirmer sa position auprès de son gouvernement concernant l'article 1.1.

21. La délégation norvégienne a demandé que soit reflété dans le rapport de la réunion le fait que la Norvège n'estimait pas nécessaire d'ajouter le terme «universels» avant «relatifs aux droits de l'homme» à l'alinéa *a* de l'article 4 et que, de son point de vue, cela ne modifiait pas le sens du paragraphe.

IV. Adoption du rapport

22. Le Groupe de travail a adopté son rapport *ad referendum* le 14 janvier 2011.

23. Au moment de la clôture de la réunion, le Président et un représentant du HCDH ont formulé des observations finales, exprimant leur satisfaction à l'égard des travaux accomplis en vue d'un nouvel instrument international qui constituerait une référence majeure pour la communauté internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme. Les États-Unis d'Amérique ont remercié les membres de la Plate-forme et les autres délégations, félicitant en particulier le Président pour sa direction efficace.

Annexe

Ordre du jour

1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Président-Rapporteur.
 3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 4. Discussion sur le projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.
 5. Adoption du rapport.
-